

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2023**

Nombre de Conseillers :	En Exercice :	15
	Présents :	13
	Votants :	13

L'an deux mil vingt trois, le quatorze mars le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : Jeudi 09 Mars 2023

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, CARRILLAT Olivier, GENOUX-PRACHEX Lionel, DUVAL Léon, BOURDIN Fabian, PARENT Philippe, ROTH Jean-Luc.
Mesdames BONIER Laurence, CHARDON Audrey, BAYAT-RICARD Marianne, GONTHIER-GEORGES Céliane, COINDET Jocelyne, LAMARLE Nadège.

Excusés : Mesdames ALLARD-VAUTARET Claire, VALLENTIEN Jennifer.

Céliane GONTHIER-GEORGES a été élue secrétaire.

**RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON
PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique pour la réalisation de travaux de curage de fossés, l'entretien des espaces verts et la maintenance des bâtiments communaux;
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an à compter du 14 mars 2023.

Cet agent assurera des fonctions d'aide agent technique à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance

Céliane GONTHIER-GEORGES



Le Maire,

Pierre-Jean CRASTES.

